

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 07 octobre 2021

Compte-rendu affiché le 11 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 01  
octobre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT,  
Caroline VARGIOLU, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CRÉATION D'UN EMPLOI  
PERMANENT AU SEIN DU SERVICE  
SATECH

Délibération : 10.2021.137

Transmis en préfecture le : 12/10/2021

**RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la campagne des avancements de grades 2021, il convient d'ouvrir les emplois des agents sélectionnés aux grades correspondants. Dans ce sens, l'emploi de gestionnaire du parc automobile doit être créé de la façon suivante :

Service	Emploi	Catégories	Cadres d'emploi	Grades	Temps de travail
SATECH	Gestionnaire du parc automobile	C	Adjoint technique territorial	- Adjoint technique territorial - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet

Les missions dévolues à ce poste sont :

**1. Assurer la gestion optimale des ressources du parc de véhicules**

- Définir, en collaboration avec le chef du service SATECH, les moyens et objectifs de la mission de gestion du parc des véhicules
- Réaliser l'inventaire et l'état des lieux du parc des véhicules , de son usage et proposer des mesures correctives si nécessaires
- Elaborer, renseigner et mettre à jour un tableau de bord et de suivi de maintenance des véhicules
- Optimiser la gestion du parc des véhicules en mesurant un coût annuel par véhicule et un prix de revient kilométrique (PRK)
- Saisir dans le logiciel patrimoine les demandes d'intervention des véhicules et les transmettre à l'agent comptable pour une saisie analytique systématique des dépenses
- Editer un état annuel des interventions par véhicule
- Organiser, préparer et suivre les ventes des véhicules sur le site AGORASTORE

**2. Assurer la planification de l'utilisation des véhicules et des opérations de maintenance et de contrôle**

- Mobiliser ses compétences (expertises et expériences) au quotidien
- Planifier les rendez-vous pour la maintenance des véhicules, et en réserver l'usage à cette fin
- Suivre individuellement les véhicules afin de prévoir et préparer les contrôles techniques
- Assurer le suivi et le contrôle des consommations de carburant
- Assurer le nettoyage des véhicules administratifs à fréquence déterminée

**3. Apporter une expertise technique sur la gestion du parc des véhicules**

- Apporter une expertise pour l'arbitrage de problématiques et enjeux techniques sur les véhicules
- Apporter avis et réponses aux sollicitations des autres membres du pôle AACv et des autres pôles de la commune
- Définir les besoins matériels et analyser les défaillances des véhicules
- Commander et planifier les interventions sur les véhicules
- Assurer la gestion des devis, du suivi des réparations et des contrôles techniques des véhicules, et la préparation des commandes à soumettre au responsable, sous contrôle du chef de service
- Interpréter les carnets de bord
- Rendre compte à son supérieur des anomalies constatées du fait de l'usage des véhicules

#### 4. Assurer des missions d'appariteurs

- Assurer la navette préfecture et trésorerie en fonction des besoins
- Charger de l'affichage municipal relatif au Conseil Municipal selon délai réglementaire
- Boîtage de courriers aux riverains en soutien et en relation avec le service espaces publics

#### 5. Missions secondaires

- Nettoyage annuel des panneaux d'affichage libre
- Renfort auprès des autres membres de la mission en fonction des urgences

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération de l'agent contractuel sera fixée en référence à la grille de rémunération des adjoints techniques territoriaux.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34, 3-2 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'information faite lors du Comité Technique commun Ville et CCAS du 21 septembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 30 septembre 2021 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CRÉER** l'emploi permanent tel que proposé dans la présente délibération.
- **APPROUVER** le tableau des emplois permanents de la ville, affectés à SATECH, tel que proposé dans la présente délibération.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la ville au chapitre 012.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,**  
**Marylène MILLET**



### Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.